REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ALLIER

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLET

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le trente novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CHANIER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 24/11/2016
Date d'affichage : 24/11/2016

Présents: Mmes MM. Alain CHANIER, Michèle DUFFAULT, Pascal LOT, Lydie BLOYER, Annie JARDOUX, Nicole COSSIAUX, Alain NESSON, Thierry LOBJOIS, Michel HUREAU, Arnaud LAMY, Delphine MICHARD, Jean-Pierre JACQUET

Absents excusés: Mme Liliane MERITET (pouvoir Alain CHANIER), M. Claude BATISSE (pouvoir Lydie BLOYER)

Absente non excusée : Mme Perrine BIGNOZET

Mme Delphine MICHARD est nommée secrétaire de séance.

N° 2016/11/30/01

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF AUVERGNE

Considérant la nécessité pour la commune de constituer une réserve foncière en vue de réaliser des projets d'aménagement,

Sur la proposition de M. le Maire, après avoir entendu les explications fournies au sujet de l'EPF-Smaf Auvergne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 2 contre (Michel HUREAU, Arnaud LAMY) et 1 abstention (Annie JARDOUX), DECIDE

- de demander l'adhésion de la commune à l'EPF-Smaf Auvergne,
- d'approuver les statuts.
- d'accepter sur la commune la mise en place de la Taxe Spéciale d'Equipement,
- de désigner, pour siéger à l'Assemblée Générale de l'EPF-Smaf Auvergne,

M. Alain CHANIER, comme délégué titulaire,

Mme Lydie BLOYER, comme déléguée suppléante.

N° 2016/11/30/02

ACTUALISATION LONGUEUR VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'un diagnostic de la voirie communale revêtue vient d'être réalisée par l'Agence Technique Départementale de l'Allier afin d'établir des priorités d'intervention. A cette occasion, le tableau de classement a été mis à jour.

La longueur de différentes voies a été actualisée et de nouvelles voies ont été classées dans la voirie communale :

Chemin de Magnier : 380,00 ml

Chemin du Domaine de l'Etang: 1980,00 ml

Suite de la VC 11 : 600,00 ml Chemin de la Brosse : 90 ml

Chemin de la grande Vie : 890,00 ml

Par conséquent, la longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune dans le cadre du calcul de la préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement doit être actualisée. Les éléments du dernier tableau de classement en vigueur suite à la délibération du 4 juillet 2013 faisant état d'une longueur de 31 644 ml, celle-ci serait portée à 36 645 ml.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le nouveau classement de la voirie selon le tableau joint,
- Précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 36 645 ml,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

N° 2016/11/30/03

CONVENTION DE CREDIT DE TRESORERIE, FINANCEMENT TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pourvoir au besoin de financement des travaux d'extension de l'école maternelle, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à examiner la proposition faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'offre faite par la Caisse Régionale de Crédit Agricole,
- AUTORISE M. le Maire à souscrire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole un crédit de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l'autorisation	50 000,00 €
Durée	12 mois
Commission d'engagement	100 €
Paiement des intérêts	Trimestriel à terme échu
Taux d'intérêts	
Index	Marge
Euribor 3 mois	+ 1,40 %

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, de même que tous les documents se rapportant à cette décision.

CONTRAT DE PRET CAISSE D'EPARGNE, FINANCEMENT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE EN BOULANGERIE - BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser un emprunt pour financer les travaux d'aménagement de la boulangerie prévus au budget annexe boulangerie 2016. M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne.
 - Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
- AUTORISE M. le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt	32 000,00 €
Objet	Financement des travaux d'aménagement de la boulangerie
Durée	10 ans
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe 0,61 %
Périodicité des échéances	Annuelle
Amortissement	Progressif
Type d'échéance	Echéances constantes
Montant des échéances	3 299,98 €
Commission d'engagement	64 €

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

N° 2016/11/30/05

REMPLACEMENT DU DELEGUE SUPPLEANT A L'ASSEMBLEE PLENIERE DU SDE 03

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier – SDE 03.

Par délibération du 10 avril 2014 ont été élus à l'Assemblée plénière du SDE 03, Mme Michèle DUFFAULT en qualité de délégué titulaire et M. Claude BATISSE en qualité de délégué suppléant.

M. le Maire fait part du souhait de M. Claude BATISSE de ne plus exercer cette fonction.

Il convient par conséquent de procéder à l'élection de son remplaçant.

Est déclaré élu, à l'unanimité :

Délégué suppléant : Pascal LOT

Adresse: 72 route des Ferrières – 03170 CHAMBLET

Pour siéger à l'Assemblée plénière du SDE 03 et à la Commission Consultative Locale.

Nº 2016/11/30/06

REFORME DES MODALITES D'INSTRUCTION ET DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a récemment été informé de la mise en place à compter de février 2017 d'un nouveau dispositif national pour l'instruction et la délivrance des Cartes Nationales d'Identité. Ainsi pour obtenir ou renouveler une carte d'identité, les habitants des communes de l'Allier auront désormais l'obligation de se rendre dans une des

15 communes équipées d'un *« dispositif de recueil »* (ou DR), c'est-à-dire le matériel permettant de recueillir les empreintes digitales et de les numériser. À ce jour, 13 communes de l'Allier sont équipées d'un DR permettant d'enregistrer les demandes de passeports biométriques. Autrement dit, les communes non équipées comme Chamblet ne pourront plus recevoir les demandes de cartes nationales d'identité.

Considérant :

- qu'il s'agit d'un service public de proximité qui répond aux besoins des usagers notamment des personnes âgées qui n'ont que peu accès à l'outil informatique pour faire de telles démarches et qui ne peuvent se déplacer sur des distances trop importantes
- que par ailleurs supprimer un tel service public est en totale contradiction avec le développement des maisons de services au public dont l'objectif est de faciliter les démarches des usagers et d'améliorer la proximité des services publics dans les territoires ruraux, urbains ou périurbains en situation de déficit de services publics
- enfin que cette disparition programmée de ce service témoigne d'un nouvel affaiblissement de la commune

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 contre (Arnaud LAMY) et 1 abstention (Michel HUREAU),

- s'élève contre ce dessaisissement des mairies
- demande le retrait de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.